écho DES MARCHÉS

MINISTÈRE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET
DE LA PROMOTION DES PME

Semaine du 22 au 29 Octobre 2018

LE BULLETIN D'INFORMATION HEBDOMADAIRE

du Conseil National de Lutte contre la Vie Chère

cnlvc
Conseil National de Lutte
contre la Vie Chère

Ensemble c'est possible !

EDITO

VOTRE BULLETIN HEBDOMADAIRE

ÉCHOS DES MARCHÉS, C'EST QUOI ?

cnlvc
Conseil National de Lutte contre la Vie Chère
Ensemble c'est possible !

C'est : Un **BULLETIN HEBDOMADAIRE** qui vous donne les tendances du marché des produits de grande consommation : produits vivriers, produits frais, produits manufacturés... ;

C'est : des conseils et des astuces pour acheter moins cher ;

C'est : des éclairages sur des préoccupations du quotidien en lien avec la consommation ;

Et enfin c'est : des décryptages et des analyses sur les mesures qui sont prises par le Gouvernement dans la lutte contre la vie chère.

C'est un bulletin d'information conçu et pensé pour le consommateur ivoirien.
Echos des marchés c'est votre nouveau rendez-vous hebdomadaire ;
Parce qu'**ensemble c'est possible !**

DR RANIE-DIDICE BAH-KONE
Secrétaire Exécutive du CNLVC

Semaine du 22 au 28 Octobre 2018

C'EST COMBIEN?

TABLEAU DE L'EVOLUTION DES PRIX DE LA SEMAINE

C'EST COMBIEN? Les Coûts Moyens des Marchés

PRODUITS			COÛTS MOYENS FR/KG						TENDANCES DES PRIX
			ABIDJAN	SAN-PÉDRO	BOUAKÉ	YAMOUSSOUKRO	MAN	KORHOGO	
PRODUITS VIVRIERS	SAISON PRODUITS DE	IGNAME KPONAN	325	300	300	400	400	350	▼
		IGNAME ASSAWA	300	250	225	400	-	-	▲
		IGNAME BÈTÈ BÈTÈ	400	300	350	400	350	500	■
		MANIOC	175	200	150	200	100	200	■
		CITRON	200	200	300	400	500	200	▲
		POMME DE TERRE	500	500	500	500	600	600	■
		ANANAS	350	300	400	500	500	400	■
		MIL	400	350	350	375	400	400	■
		FONIO	800	-	-	-	-	-	■
		RIZ LOCAL (LONGS GRAINS)	650	400	400	550	375	350	■
		RIZ LOCAL (BRISURES)	400	400	350	400	375	300	■
		GOMBO TYPE DIOULA	450	500	400	500	350	150	▼
		GOMBO TYPE BAOULÉ	500	500	400	500	250	150	▼
		AUBERGINE N'DROWA	350	250	200	500	500	200	▼
		AUBERGINE VIOLETTE	300	250	200	500	500	500	▼
		BANANE DOUCE	385	300	350	100	150	300	■
		OIGNON VIOLET - NIGER-	600	600	700	500	600	500	▼
		OIGNON BLANC	500	500	550	500	500	600	■
		PIMENT	500	500	450	500	150	300	▼
		GRAINE DE PALME	200	150	250	250	125	250	▲
		CITRON MEYER	700	-	-	-	-	-	■
		GINGEMBRE	500	250	300	500	300	300	■
		CAROTTE	900	1000	1100	1500	1200	1200	▲
		CHOU	300	300	250	300	500	1000	■
		COURGETTE	350	300	150	400	300	500	■
		NAVET	500	500	300	400	-	700	■
		POIVRON	2000	2000	1000	1000	1500	2000	■
		CONCOMBRE	250	200	150	300	200	500	■
		HARICOT VERT	700	700	400	650	800	700	▲
		HARICOT NIEBE BLANC	400	400	350	-	400	700	■
		PAMPLEMOUSSE	300	-	-	-	-	-	■
		PAPAYE	400	600	200	100	300	200	■
		GOYAVE	900	-	-	-	-	-	■
		MANGUES	400	-	-	-	-	150	■
		TANGELO	800	-	-	-	-	-	■
		ORANGE	200	200	100	100	150	200	■
		AVOCAT	400	400	300	150	200	200	▼
		COROSSOL	1000	-	200	300	-	300	▲
	PRODUITS HORS SAISON	BANANE PLANTAIN	200	300	200	500	200	400	▲
		TOMATE TYPE SALADE	750	700	400	400	900	1000	▲
		PATATE DOUCE	300	300	300	400	500	500	■
		ARACHIDE DECORTIQUÉE	600	600	600	750	500	350	▲
PRODUITS FRAIS	BOUCHERIE	VIANDE DE BŒUF SANS OS	2750	2500	2200	2200	2300	2000	■
		VIANDE DE BŒUF AVEC OS	2250	2200	2000	2000	2000	1600	■
		VIANDE DE MOUTON	3400	4000	3000	3500	4000	3000	■
		POULET DE CHAIR	2000	2000	2000	2500	2000	2000	■
	POISSONNERIE	CARPE NOIRE D'AQUACULTURE	2800	-	-	-	-	-	■
		CARPE ROUGE	2800	-	-	-	-	-	■
		THON NOIR	1400	-	-	-	-	-	■
		THON ROUGE	2500	-	-	-	-	-	■
		SOSSO	2600	-	-	-	-	-	■
		MÂCHOIRON FRAIS LOCAL	2600	-	-	-	-	-	■
		SARDINE FUMÉE (MANGNE)	850	-	-	-	-	-	■
		ESCARGOT LOCAL	2500	-	-	-	-	-	■
		CREVETTE ET ÉCREVISSE	-	-	-	-	-	-	-
MANUFACTURES		RIZ IMPORTE DU VIETNAM / SAC 5 KGS	3500	-	-	-	-	-	■
		RIZ IMPORTE DU VIETNAM / SACHET 900G	650	-	-	-	-	-	■
		RIZ IMPORTE DE THAÏLANDE / SAC 5 KGS	3750	-	-	-	-	-	■
		RIZ IMPORTE DE THAÏLANDE / SACHET 900G	700	-	-	-	-	-	■
		HUILE DE PALME RAFFINÉE / BOUTEILLE 5L	4500	-	-	-	-	-	■
		HUILE DE PALME RAFFINÉE / BOUTEILLE 3L	2800	-	-	-	-	-	■
		HUILE DE PALME RAFFINÉE / BOUTEILLE 1,5L	1400	-	-	-	-	-	■
		HUILE DE PALME RAFFINÉE / BOUTEILLE 0,9L	875	-	-	-	-	-	■
		TOMATE CONCENTRÉE / BOÎTE 2,2 KGS	2000	-					■
		TOMATE CONCENTRÉE / BOÎTE 400G	400	-	-	-	-	-	■
		FARINE DE BLÉ PÂTISSIÈRE / PAQUET 1 KG	550	-	-	-	-	-	■
		SUCRE EN POUDRE BLANC / SACHET 1 KG	750	-	-	-	-	-	■
		SUCRE EN POUDRE BLANC / VRAC	700	-	-	-	-	-	■
		SUCRE EN MORCEAU BLANC / PAQUET 1 KG	850	-	-	-	-	-	■
		LAIT EN POUDRE / BOITE 1,8 KG	8500	-	-	-	-	-	■
		LAIT EN POUDRE / BOITE 900G	4800	-	-	-	-	-	■
		LAIT EN POUDRE / BOITE 400G	2400	-	-	-	-	-	■
		LAIT EN POUDRE / SACHET 26G	100	-	-	-	-	-	■
		PÂTES ALIMENTAIRES SPAGHETTIS / PAQUET 200G	175	-	-	-	-	-	■
		PÂTES ALIMENTAIRES VERMICELLES / SACHET 200G	175	-	-	-	-	-	■
		EAU MINÉRALE SOURCE BONOUA / BOUTEILLE 1,5 L	400	-	-	-	-	-	■
		EAU MINÉRALE SOURCE BONOUA / BOUTEILLE 1,2 L	250	-	-	-	-	-	■
		EAU MINÉRALE SOURCE BONOUA / BOUTEILLE 33 CL	150	-	-	-	-	-	■
		EAU MINÉRALE SOURCE BONOUA / VERRE 33 CL	100	-	-	-	-	-	■

▼ PRIX À LA BAISSE ▲ PRIX EN HAUSSE ■ PRIX STABLES

Semaine du 22 au 28 Octobre 2018

LES PRODUITS DE SAISON

TOUT SUR LE CHOU...

Les choux font partie de la famille des crucifères et sont originaires du sud-ouest de l'Europe. On enregistre de nombreuses variétés de chou : chou pommé, chou-fleur, chou de Bruxelles, chou frisé, brocoli, chou rouge, chou chinois...

En Côte d'ivoire, le chou pommé est le plus cultivé et le plus consommé. Il s'invite à tous les repas : Salade, sauces, tchep, etc., et ça tombe bien car il est pleins d'atouts nutritionnels.

C'est la bonne période pour le chou, même si cette année, on a noté une relative faible disponibilité du chou par rapport à l'année précédente à la même période (Septembre 2017). Une grande partie des choux disponibles sur les marchés proviennent du Burkina Faso.

BÉNÉFICES SANTÉ

Pour profiter des vertus que renferme le chou, il faut bien le choisir et bien le conserver :

- Opter pour des chou lourd et bien intense, ceux-là sont frais ;
- En plus les feuilles doivent être craquantes et colorées ;
- La conservation au réfrigérateur ne doit pas excéder une (1) semaine ;
- Avant de le mettre au congélateur, il faut le blanchir (le porter à ébullition dans de l'eau).

ATOUTS NUTRITIONNELS

Les choux sont des sources de :

- vitamine C, anti-oxydante, anti-infectieuse
- fibres, pour réguler les intestins
- vitamine B9, contre les anémies
- vitamine E, pour des muscles et des nerfs d'acier
- vitamine K, hémorragique
- vitamines B(B1, B2, B3, B5, B6)
- provitamine A, pour une bonne vision et une belle peau
- calcium, pour renforcer les os
- potassium pour une bonne régulation de l'eau corporelle et un bon influx nerveux

Ils sont très peu caloriques, car riches en eau (de 20 kcal/ 100 g à 41 kcal/ 100g pour le chou de Bruxelles) 200 g de choux couvrent : 40 à 50%des besoins quotidiens en vitamine C, 20 % des besoins en fibres, 1/4 des besoins en vitamine B9

CONSOMMEZ MALIN

ET SI VOS MENUS DÉPENDAIENT DES SAISONS ?

En Côte d'Ivoire comme presque partout en Afrique, le constat est le même dans les ménages. Les menus sont prédéfinis : tous les Lundis, c'est du foutou, les jeudis, du riz à la sauce graine...
Nombreuses sont les personnes qui ne se soucient pas de manger des produits de saison. Pourtant l'intérêt est triple. Il y a des avantages économiques, nutritionnels et écologiques.
Dans cet article, nous vous donnons les raisons de consommer les produits de saison.

LES FRUITS ET LÉGUMES DE SAISON SONT MOINS CHERS !

Les fruits et les legumes de saison sont moins cher onéreux à l'achat car ils sont produits naturellement et en plus grande quantité. Un produit de saison signifie par définition que l'offre est abondante et donc que les prix sont faibles.

ILS SONT PLUS SAVOUREUX !

Tout d'abord, manger des fruits et légumes de saison permet de manger des aliments qui ont du goût. Quand les fruits et les légumes sont cueillis au bon moment, à bonne maturité et à la bonne saison, ces derniers développent des saveurs que ceux mûrissant pendant le transport ou ceux cultivés sous serre ne peuvent avoir. La nature reprend ses droits et nous offre alors des produits goûteux en bouche ! De quoi réaliser des plats savoureux pour tous !

On a tous au moins une fois vécu, par exemple, l'expérience de l'orange hors de sa saison, qui a le goût de l'eau ou qui n'est pas sucré.

LES PRODUITS DE SAISONS RÉPONDENT À NOS BESOINS NUTRITIONNELS !

La nature est généreuse et nous offre tout ce dont nous avons besoin au bon moment ! Quand il fait chaud, on trouve des fruits et légumes qui regorgent d'eau par exemple. A l'inverse, les produits sont plus riches en glucides et contiennent un peu plus de calories. Ce n'est pas un hasard lorsqu'on dit qu'il faut manger des fruits et légumes de saison. C'est l'assurance de bénéficier de produits frais et sains, qui conservent leurs valeurs nutritives.

CONSOMMER LES PRODUITS DE SAISONS, C'EST AUSSI AGIR EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT !

Où il a été aspergé de pesticides pour l'aider à pousser et pour compenser le manque de soleil et de nutriments dans le sol; soit d'un pays lointain où les produits phytosanitaires ne sont pas forcément réglementés, et que ces derniers sont de plus en plus à la base de nombreux cas de cancers, d'infertilité et autres maladies, pourquoi ne pas consommer les denrées accessibles ?

LE DOSSIER DE LA SEMAINE

EVOLUTION DES PRIX : POURQUOI ? COMMENT ?

MÉCANISME DE FIXATION DES PRIX DES PRODUITS

En matière de mécanisme de fixation des prix, il existe différents régimes qui correspondent à des interventions plus ou moins poussées de l'Etat. Ainsi, globalement, on peut répertorier trois mécanismes de fixation des prix :

- **La liberté des prix** : dans ce système c'est la concurrence économique qui prime, avec comme principe général celui de la libre fixation des prix à travers la rencontre de l'offre et de la demande ;
- **La fixation des prix** : dans ce système l'Etat peut intervenir directement sur les prix en fixant des prix minima ou maxima ou en les bloquant partiellement ou totalement.
- **La liberté conventionnelle des prix** : les prix sont libres mais surveillés. L'objectif est de limiter l'augmentation excessive des prix.

Ces trois régimes de fixation des prix ne sont pas exclusifs l'un de l'autre : selon le pays considérée, on peut se retrouver avec un seul type de régime ou observer une cohabitation de deux voir des trois régimes, comme cela est le cas de la Côte d'Ivoire.

ET EN CÔTE D'IVOIRE ?

Ayant fait le choix du libéralisme dès son indépendance, c'est le régime de liberté des prix qui est la règle générale dans notre pays. Les prix sont libres et sont fixés par la rencontre de l'offre et de la demande.
Toutefois, dans un souci de protection du consommateur et de préservation du pouvoir d'achat des populations, le Gouvernement applique le régime de fixation des prix sur huit (8) produits. Le choix de ces produits est justifié par le fait qu'il s'agit de secteurs d'activités à dimension sociale élevée et bénéficiant d'une subvention de l'Etat. Il s'agit :

- du gaz butane ;
- des livres scolaires primaires d'édition locale
- des produits et spécialités pharmaceutiques
- du carburant ;
- du tarif public de l'eau ;
- du tarif public de l'électricité ;
- du tarif de la poste ;
- du tarif des télécommunications fixes.

LE DOSSIER DE LA SEMAINE

ET EN CÔTE D'IVOIRE ?

De même, le régime liberté conventionnelle des prix est utilisé de manière exceptionnelle dans les cas où il est constaté une hausse anormale des prix des produits de grande consommation ou de première nécessité. Après sollicitation de l'avis de la Commission de la Concurrence, le Gouvernement prend un Décret qui précise de façon exhaustive la liste des produits dont les prix seront bloqués ou plafonnés. La durée de validité d'un tel décret est de trois (03) mois renouvelable une fois.

Cette disposition a été utilisée pour la première fois en janvier 1994, lors de la dévaluation à travers le décret n°94-19 du 13 janvier 1994 portant blocage des prix et des marges de certains produits et services dont la validité n'a pas excédée trois (03) mois. Et plus récemment à travers la prise du **décret n°2017-467 du 12 juillet 2017 portant plafonnement des prix et des marges de certains produits.**

En effet, en vue d'apporter une réponse aux diverses problématiques liées à la vie chère, le Conseil des Ministres du mercredi 31 mai 2017 a recommandé au Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME de faire usage des dispositions de l'article 3 de l'Ordonnance n°2013-662 du 20 septembre 2013 relative à la Concurrence telle que ratifiée par la loi n°2013-877 du 23 décembre 2013 en vue de réglementer les prix de certains produits de grande consommation ou de première nécessité que sont le riz, le sucre, la tomate concentrée, l'huile de table ainsi que du ciment. Signé par le Président de la République, ce décret a été pris pour six (6) mois pour une période qui est allée du 12 juillet 2017 au 11 janvier 2018. Au cours des 6 mois, 13 975 magasins ont fait l'objet d'une action de surveillance.

Mais d'une manière générale, en Côte d'Ivoire, c'est la concurrence sur le marché qui prévaut et qui régule les prix en invitant les consommateurs à acheter auprès des commerçants qui vendent à des prix plus bas.

LES AVANTAGES DU RÉGIME DE LIBERTÉ DES PRIX

De prime abord, le régime de fixation des prix parait séduisant. Cela peut être le cas sur le court terme. Mais à moyen et long terme, ce régime n'est pas toujours plus avantageux pour le consommateur. Car certes avec ce régime, les prix n'augmentent pas. Mais à l'inverse, ils ne baissent jamais non plus ! Lorsqu'il y a abondance des produits sur le marché le consommateur ne peut pas bénéficier d'une baisse des prix. Ce qui n'est pas le cas du régime de liberté des prix : le consommateur peut certes par moment pâtir d'une hausse des prix mais il peut surtout bénéficier régulièrement d'une baisse des prix.

SOYEZ UN CONSOMMATEUR AVERTI

Un consommateur averti est d'abord quelqu'un qui connait ses droits pour pouvoir s'en servir afin de mieux se protéger des pratiques abusives de toutes sortes. N'hésitez pas à consulter le code de la consommation.
Le consommateur, que nous sommes tous, aimerait pouvoir acquérir des produits (et services) de qualité sans se ruiner. Mais quelques petites habitudes sont à prendre si on veut éviter les regrets :
Il faut toujours commencer par prendre le temps d'évaluer ses besoins réels et de faire un budget auquel on va essayer de se tenir, avant d'aller faire nos courses.

Ensuite, lire attentivement toute la documentation liée au bien ou au service que nous désirons (information dans le site Web du commerçant, publicité, contrat, etc.). Mais aussi sur la composition, la provenance, la date de péremption des produits qu'on achète.

Il est également impératif de conserver tout ce qui est facture, contrat, document constatant une garantie, etc. Renseignez-vous aussi sur les conditions d'échange et de remboursement Cela facilitera un éventuel retour et vous aidera à faire valoir vos droits en cas de problème.

Autre chose qui peut s'avérer utile : Être au fait des actions collectives des consommateurs, Associations de consommateurs etc. Sans oublier de consulter des plateformes en ligne pour profiter des retours d'expériences des autres... Cela peut vous aider dans vos choix !

ALERTE INFOS

LES MARQUES POULETTES ET PANZANI LANCENT UN RAPPEL SUR CERTAINS DE LEURS PRODUITS

La marque Panzani vient de lancer un rappel sur plusieurs types de pâtes en Europe. La marque Les Poulettes rappelle aussi des œufs en raison de traces de Salmonelle.

Plusieurs produits de la marque Panzani comme des pâtes « coquillettes », « Torti », « Coudes rayés » ou des « Serpentini » doivent être rapportés au magasin.

Ces pâtes présentent « un risque d'odeur et de goût terreux ». Il s'agit de boîtes dont la date de péremption est le 1er août 2021.

Par ailleurs, un rappel pour les œufs en coquille de marque EARL Les Poulettes a été lancé.

Ces œufs sont vendus par boîtes de 6, de 12 ou plaques de 30. Toutes les dates de consommation recommandées sont concernées jusqu'au 24 octobre 2018. Ces œufs ont été commercialisés depuis le 1er septembre. Marque figurant sur les œufs : 1 FR NAF 01.

Les autorités sanitaires recommandent aux personnes qui détiennent encore ces œufs de ne pas les consommer. En cas de signes de gastro-entérite(diarrhée, vomissements, fièvre...) après avoir consommé ces œufs, il est conseillé d'aller consulter un médecin.

Nom produit	EAN	Lot	DDM
Torti Cuisson Rapide 500gx2 + 1 Gratuit	3038356802280	0208864N	01/08/2021
Coude Rayé kg	3038350023506	0108860N 0208860N	01/08/2021 01/08/2021
Coquillette Cuisson Rapide 500gx2 + 1 Gratuit	3038356802273	0108861N 0208861N	01/08/2021 01/08/2021
Coquillette Cuisson Rapide 500gx2 + 1 Gratuit	3038356802273	0108861N 0208861N	01/08/2021 01/08/2021
Serpentini 500gx3 OF ECO	3038359001505	0108852N 0208852N	01/08/2021 01/08/2021

L'ASTUCE DE LA SEMAINE

CONSERVATION DU RIZ

Le riz se conserve très bien s'il se trouve au sec dans un contenant fermé hermétiquement.

Une fois cuit, ajoutez une noix de beurre (ou quelques gouttes d'huile dans l'eau de cuisson) pour empêcher votre riz de coller ou de prendre en pain. Il se garde jusqu'à 7 jours s'il est bien conservé au frigo.

cnlvc
Conseil National de Lutte contre la Vie Chère

Infoline Secrétariat Exécutif

Responsable : Dr BAH-KONE Ranie-Didice
+225 **22 52 68 17**
raniebah@yahoo.fr
Localisation : 2 Plateaux, carrefour Las-Palmas

www.cnlvc.ci | Conseil National de Lutte contre la Vie Chère | N° vert : 80 00 00 99

Editeur :
Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME

Rédacteur en Chef :
Secrétariat Exécutif du CNLVC

Régie : Moustik Sarl
Standard : +225 **22 41 17 84**
Email : info@moustik.ci
Localisation : 2 Plateaux vallons - Rue des Jardins